NICOX SA

Société anonyme au capital de 29 169 338 euros
Siège social :
Drakkar D - 2405 Route des Dolines
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis
R.C.S. GRASSE 403.942.642

RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE
AU 30 JUIN 2017

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes semestriels consolidés condenséss présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ✓ Nicox S.A.
- ✓ Nicox Research Institute S.r.l., filiale italienne de Nicox SA (« Nicox S.r.l. »)
- ✓ Nicox Ophthalmics, Inc., filiale américaine de Nicox SA
- ✓ Nicox Science Ireland Limited, filiale irlandaise détenue par Nicox SA

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Président Directeur Général
Michele Garufi

EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2017

- 5 janvier 2017 : Nicox annonce finaliser le protocole de l'étude de phase 2 de première administration chez l'homme avec pour objectif d'évaluer l'efficacité et la sécurité du NCX 4251, sa nouvelle suspension ophtalmique brevetée de propionate de fluticasone, développée pour la première fois en application locale pour le traitement des épisodes d'exacerbation aigüe de la blépharite. Cette étude multicentrique de recherche de dose sera conduite aux Etats-Unis.

- 24 janvier 2017 : Nicox a fait un point clinique et réglementaire sur le NCX 470 dans la réduction de la pression intraoculaire. Nicox a tenu une réunion pré-IND (*Investigational New Drug*) avec la FDA (*Food and Drug Administration*) américaine à la fin de l'année 2016. Sur la base des informations recueillies lors de cette réunion, Nicox finalise le protocole d'une étude de première administration chez l'homme qui sera une étude de phase 2 multicentrique de 28 jours, en simple insu et groupes parallèles, de recherche de dose, chez des sujets adultes avec une PIO élevée due à un glaucome à angle ouvert ou à une hypertension oculaire. L'objectif de l'étude est d'identifier la dose appropriée de NCX 470, à la fois en termes de sécurité et d'efficacité, qui serait sélectionnée pour les études de phase 3.

- 21 février 2017 : Nicox a annoncé la présentation de résultats précliniques sur le NCX 667 à la 13ème réunion scientifique de l'Association for *Ocular Pharmacology and Therapeutics* (AOPT). Le NCX 667, molécule synthétisée par Nicox, est le composé leader d'une nouvelle classe de donneurs d'oxyde nitrique purs de nouvelle génération conçus pour optimiser la dose d'oxyde nitrique et réduire la pression intraoculaire (PIO) chez des patients atteints de glaucome à angle ouvert (GAO) ou d'hypertension oculaire (HTO). Les résultats précliniques présentés dans des modèles d'hypertension oculaire et de glaucome chez le lapin et des primates non humains après administration unique ou répétée ont montré une réduction de la pression intraoculaire (PIO) de 20% ou plus indépendante du modèle et de l'espèce animale utilisée. En outre, l'administration répétée du NCX 667 entraîne une réduction prolongée de la PIO sans signes de tachyphylaxie ou d'inconfort oculaire.

- 27 février 2017 : Bausch + Lomb et Nicox S.A. ont annoncé le nouveau dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (*New Drug Application*, NDA) auprès de la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine en vue de l'approbation de la solution ophtalmique de latanoprostène bunod, 0,024% pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire.

- 9 mars 2017 : Nicox a annoncé un nouveau dépôt de la demande d'autorisation de mise sur le marché (*New Drug Application*, NDA) pour ZERVIATE (nom commercial provisoirement approuvé par la FDA pour l'AC-170), son collyre innovant et de formulation brevetée à base de cétirizine développé dans le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques. Nicox a reçu confirmation que les points objet des remarques de la FDA sur les Bonnes Pratiques de Fabrication de l'usine du tiers produisant le principe actif (API), la cétirizine, ont été résolus. A compter de ce nouveau dépôt, la FDA dispose de 30 jours pour en accuser réception, statuer sur la classification et donner une date prévisionnelle de réponse, avec une période d'évaluation d'une durée maximale de 6 mois dans le cas où la classification de la FDA pour le nouveau dépôt est une soumission de Classe 2.

- 20 mars 2017 : Bausch + Lomb et Nicox ont annoncé que la FDA américaine s'est fixée la date du 24 août 2017 (date PDUFA) pour finaliser son évaluation de la demande d'autorisation de mise sur le marché américain (*New Drug Application*, NDA) pour la solution ophtalmique de latanoprostène bunod, 0,024% pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. .

- 11 avril 2017 : Nicox a annoncé que la FDA américaine s'est fixée la date butoir du 8 septembre 2017 (date PDUFA) pour finaliser son évaluation de la demande d'autorisation de mise sur le marché américain (*New Drug Application*, NDA) pour ZERVIATE (solution ophtalmique de cétirizine) 0,24%, son collyre innovant et de formulation brevetée à base de cétirizine développé dans le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques.

- 9 mai 2017 : Nicox a annoncé la présentation d'un poster montrant des résultats scientifiques pour le NCX 667 au congrès annuel 2017 de l' *Association for Research in Vision and Ophthalmology (*ARVO), l'un des congrès scientifiques de référence en ophtalmologie. Le NCX 667, molécule synthétisée par Nicox, est le composé leader le plus avancé d'une nouvelle classe de donneurs d'oxyde nitrique purs de nouvelle génération conçus pour optimiser la dose d'oxyde nitrique délivrée après administration en monothérapie ou combinée avec des traitements standard, pour réduire la pression intraoculaire (PIO) de façon significative chez des patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. L'abstract présente des résultats non cliniques obtenus dans des modèles d'hypertension oculaire et de glaucome chez le lapin et des primates non humains après administration répétée de NCX 667. Les résultats démontrent une réduction rapide et prolongée de la PIO sans signes de tachyphylaxie ou d'inconfort oculaire.

- 17 mai 2017 : Nicox a annoncé la nomination de Madame Lauren P. Silvernail au Conseil d'administration de la Société pour une durée de 4 ans. Madame Silvernail apporte de nouvelles compétences avec plus de 30 années d'expérience dans la croissance d'entreprise et la stratégie financière dans des sociétés de science de la vie, dont neuf années chez ISTA Pharmaceuticals, une société commerciale dans le domaine de l'ophtalmologie acquise par Bausch + Lomb en 2012. Madame Silvernail est actuellement Directeur Financier et Administratif et Directeur du *Business Development* de Revance Therapeutics, Inc. où elle a dirigé l'introduction en bourse de la société en 2014, et levé plus de 450 millions de dollars depuis qu'elle a rejoint cette société.

- 31 mai 2017 : Nicox a annoncé l'approbation par la FDA américaine de la demande d'autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis (*New Drug Application*, NDA) pour ZERVIATE (solution ophtalmique de cétirizine 0,24%), la première formulation oculaire topique de cet antihistaminique bien connu pour le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques. Suite à cette approbation, Nicox a annoncé le 8 juin 2017 une augmentation de son capital social d'un montant nominal de 597.897 euros, par émission et admission aux négociations sur le marché règlementé d'Euronext à Paris de 597.897 actions nouvelles afin de livrer aux anciens actionnaires d'Aciex les actions Nicox leur revenant au titre des bons d'attribution d'actions de catégorie A-1 dont ils sont titulaires (voir le document en date du 30 septembre 2014 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro E. 14-060 disponible sur le site internet de Nicox).

Evénements postérieurs au premier semestre 2017

- 8 août 2017 : Nicox a annoncé avoir été informée par son partenaire Bausch + Lomb (filiale de Valeant Pharmaceuticals International, Inc.) de la réception d'une lettre de réponse (*Complete Response Letter*) de la FDA américaine pour la solution ophtalmique de latanoprostène bunod, 0,024% pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire.

- 15 août 2017 : Nicox a annoncé une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société réservée à une catégorie spécifique d'investisseurs. Le produit brut de l'émission s'élève à €26,25 millions, pour un total de 3 500 000 actions nouvelles ordinaires. Le produit net de l'émission servira principalement à financer les programmes de recherche et de développement de candidats-médicaments, le fonds de roulement et les besoins généraux de la Société.

- 18 août 2017 : Nicox a annoncé que son partenaire licencié exclusif mondial l'a informé avoir déposé un mémoire concernant la lettre de réponse (*Complete Response Letter*,) reçue de la FDA américaine le 7 août 2017 relative à la demande d'autorisation de mise sur le marché (*New Drug Application*, NDA) pour la solution ophtalmique de latanoprostène bunod, 0,024%.

- Suite à la révision de son plan de développement en août 2017, le Groupe prévoit de soumettre les dossiers d'*Investigational New Drug* (IND) pour NCX 470 pour la réduction de la pression

intraoculaire et NCX 4251 pour la blépharite au cours du 1er semestre 2018.

- Le 6 septembre 2017 : Nicox et VISUfarma ont amendé certaines dispositions de l'accord relatif au transfert des opérations commerciales européennes et internationales de Nicox à VISUfarma réalisé en août 2016. Selon les termes de l'accord amendé, VISUfarma et Nicox sont convenus de modifier les conditions relatives au paiement d'étape potentiel de 5 millions d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt. En vertu de cet amendement, Nicox recevra un montant additionnel de 1,65 million d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt, portant ainsi le total du prix à €22.65 million, €21 million à l'origine. Désormais, Nicox pourrait recevoir un paiement d'étape pouvant atteindre 3,35 millions d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt si certains objectifs commerciaux sont atteints par VISUfarma. Nicox et VISUfarma sont également convenus que Nicox ne sera plus responsable de la réalisation du développement et de l'approbation réglementaire de NCX 4240 en Europe. Aucun paiement n'est dû et ne sera dû dans le futur au bénéfice d'aucune des parties suite à ce changement. Nicox conserve les droits de développement du NCX 4240 aux États-Unis et au Japon. Enfin, Nicox fera un paiement unique en numéraire de 479 000 euros à VISUfarma.

RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AUX 30 JUIN 2017 ET 2016

Etat consolidé du résultat global

Frais commerciaux, administratifs et de recherche et développement

Les frais commerciaux, administratifs et de recherche et développement s'élèvent à €10,1 millions au premier semestre 2017, contre €11,0 millions à la même période en 2016. Au premier semestre 2016, les frais de recherche et développement incluaient des dépenses significatives induites par le dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement du produit AC-170 auprès de la *Food Drug Administration* américaine (FDA) au mois d'Avril 2016 ainsi que par les frais d'une étude complémentaire engagés dans l'optique de répondre à d'éventuelles questions de la FDA au cours de la revue du dossier d'enregistrement de ce produit.

À fin juin 2017, le Groupe employait 28 personnes contre 124 personnes à fin Juin 2016 dont 95 personnes transférées lors de la finalisation de l'accord de cession des activités commerciales européennes en août 2016.

Autres charges

À fin juin 2017, les autres charges s'élèvent à €0,1 million contre €1,0 million à fin juin 2016 et se rapportent principalement à des pertes de change sur les charges et produits opérationnels. En 2016, ce poste concernait principalement des frais relatifs à un accord transactionnel avec un salarié, ainsi qu'un complément de forfait social suite à un contrôle URSSAF portant sur les années 2013 à 2015.

Autres produits

Les autres produits comprennent le crédit d'impôt recherche et les gains de change sur les charges et produits opérationnels.

Produits financiers

Les produits financiers totalisent €0,6 million au premier semestre de 2017 contre €0,1 million au premier semestre 2016 et concernent en 2017 exclusivement des intérêts sur prêt sous forme d'obligations reçue de la société VISUfarma dans le cadre de la cession des activités commerciales.

Charges financières

Les charges financières s'élèvent à €1,1 million au 30 juin 2017, contre €0,2 million à la même date en 2016 et concernent exclusivement des pertes de changes.

Perte nette

Le Groupe a généré une perte nette de €12,2 millions au 30 juin 2017 contre €24,2 millions au 30 juin 2016. La diminution de la perte nette sur la période s'explique par la perte significative reconnue au premier semestre 2016 au titre des activités abandonnées pour €11,3 millions.

Perte nette liée aux activités poursuivies pour la période

Cette perte s'élève à €12,2 millions au 30 juin 2017 contre €12,9 millions à la fin du premier semestre 2016.

Etat consolidé de situation financière

Les actifs incorporels totalisent €71,6 millions au 30 Juin 2017, comparés à €77,7 millions à la fin 2016. La variation sur la période s'explique exclusivement par la variation des taux de change sur les immobilisations de Nicox Ophthalmics Inc.

Le Goodwill s'élève à €25,4 millions au 30 Juin 2017 comparé à €27,5 millions au 31 Décembre 2016. La variation concerne exclusivement les écarts de conversion sur le Goodwill de Nicox Ophthalmics Inc.

Au 30 Juin 2017, la trésorerie, les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à € 20,4 millions contre €28,9 millions au 31 décembre 2016. Au mois d'août 2017 la société a réalisé une levée de fonds réservée à des investisseurs institutionnels spécialisés pour un montant brut de €26.2 millions d'euros qui sera affectée à ses programmes de recherche et de développement (voir note n° 20 sur les événements post clôture). Nicox n'a pas de dette bancaire à long terme

Les impôts différés passifs s'élèvent à €27.2 millions à la fin Juin 2017, comparé à € 29,4 millions au 31 décembre 2016 et correspondent exclusivement aux impôts différés passifs sur les actifs incorporels comptabilisés sur Nicox Ophthalmics, Inc. suite à l'allocation du prix d'acquisition de cette société.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours du second semestre de l'année 2017, Nicox concentrera ses ressources sur ses programmes de Recherche et Développement (R&D).

Le portefeuille de candidats-médicaments de Nicox est à un stade de développement avancé. Il comprend notamment la solution ophtalmique de latanoprostène bunod, 0,024% (VYZULTA™) dont l'autorisation de mise sur le marché déposée par le partenaire licencié exclusif Bausch + Lomb, est cours de revue par la FDA américaine. Le 17 août 2017, Bausch + Lomb a soumis un mémoire à la lettre de réponse (*Complete Response Letter*) reçue le 7 août 2017 de la FDA.

Il comprend également ZERVIATE (solution ophtalmique de cétirizine) 0,24% approuvé par la FDA américaine le 30 mai dernier pour le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites oculaires, pour lequel Nicox est en discussions pour la commercialisation et la licence du produit aux Etats-Unis, ainsi que deux produits à un stade de développement clinique; le NCX 4251 pour le traitement des épisodes d'exacerbation aigüe de la blépharite et le NCX 470 pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Pour ces deux produits, Nicox va continuer de générer les informations nécessaires à la soumission des dossiers d'IND *(Investigational New Drug)* pour NCX 4251 et NCX 470 au premier semestre 2018 pour soutenir des études cliniques de phase 2.

FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 4 du Document de référence de Nicox pour l'exercice 2016 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017 sous le numéro D17-0258 ainsi que dans la mise à jour et de facteurs de risque additionnels en date du 14 août 2017 disponibles sur le site internet Nicox www.nicox.com.

PARTIES LIEES

Une convention avec une partie liée a été conclue au cours du premier semestre 2017. Il s'agit d'un engagement pris au bénéfice de Michele Garufi le 8 juin 2016 dans le contexte du renouvellement de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de Nicox SA, engagement qui correspond à des éléments de rémunération, des indemnités et des avantages dus ou susceptibles d'être dus en cas de cessation de ses fonctions.

Le Conseil d'administration a ainsi pris, lors de sa réunion du 8 juin 2017, l'engagement suivant :

« En cas de révocation de Michele Garufi de ses fonctions de Directeur Général ou de Président du Conseil d'administration, sauf le cas de révocation pour faute grave, il aurait droit à une indemnité dont le versement serait subordonné à la constatation par le Conseil de la réalisation, au moment de cette révocation, du critère de performance suivant :

- *Qu'au moins un produit pharmaceutique approuvé génère, directement ou indirectement, des revenus pour une entité du Groupe.*

Dans le cas où ce critère ne serait pas réalisé au moment de la révocation, aucune indemnité ne serait versée.

Le montant de l'indemnité s'élèverait à une somme correspondant à deux années de rémunération s'entendant comme comprenant tant la rémunération fixe que la rémunération variable, calculée sur la base de la rémunération versée au cours du dernier exercice clos avant la date de la révocation.

L'indemnité ne pourra être versée qu'une seule fois. »

Conformément à la loi, cet engagement sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Nicox

Période du 1er janvier au 30 juin 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

NOVANCES - DAVID & ASSOCIES
455, promenade des Anglais
Immeuble Horizon
06285 Nice Cedex 03
S.A.S. au capital de € 62.500

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Nicox

Période du 1er janvier au 30 juin 2017

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Nicox, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Nice et Paris-La Défense, le 7 septembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

NOVANCES - DAVID & ASSOCIES	ERNST & YOUNG Audit
Jean-Pierre Giraud	Nicolas Pfeuty

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2017

ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DU RESULTAT NET POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016…….3
ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016 ……4
ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2017 ET AU 31 DECEMBRE 2016 ……5
ETAT CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016 ……6
ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016……..7
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES ……..8

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DU RESULTAT NET
POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016
EN MILLIERS D'EUROS, A L'EXCEPTION DES DONNEES EN NOMBRE D'ACTIONS

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2017	2016
Chiffre d'affaires		-	9
Frais commerciaux		-	(97)
Frais de recherche et développement	6.1	(5 091)	(6 544)
Frais administratifs	6.2	(5 078)	(4 376)
Autres produits	6.3	344	284
Autres charges	6.4	(75)	(981)
Résultat opérationnel avant Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles		**(9 900)**	**(11 706)**
Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles	4.1	(1 688)	(995)
Résultat opérationnel		**(11 588)**	**(12 702)**
Produits financiers	6.5	604	54
Charges financières	6.5	(1 164)	(241)
Résultat financier net	6.5	**(560)**	**(186)**
Résultat avant impôt des activités poursuivies		**(12 148)**	**(12 888)**
Charge d'impôt	14	(20)	(18)
Résultat après impôt des activités poursuivies		**(12 168)**	**(12 906)**
Résultat des activités abandonnées (net d'impôt)	5	-	(11 307)
Résultat net de la période		**(12 168)**	**(24 213)**
Résultat net attribuable aux propriétaires de la Société		(12 168)	(24 213)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		25 155 536	22 894 120
Résultat par action		**(0,48)**	**(1,06)**
Résultat de base/dilué par action des activités poursuivies (en euros)		(0,48)	(0,56)
Résultat de base/dilué par action des activités abandonnées (en euros)		-	(0,49)

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL
POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016
EN MILLIERS D'EUROS

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2017	2016
Résultat net de la période attribuable aux propriétaires de la Société		**(12 168)**	**(24 213)**
Activités à l'étranger – écart de conversion		(4 605)	(1 361)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt)		**(4 605)**	**(1 361)**
Gains / (Pertes) actuariels	15	28	(14)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt)		**28**	**(14)**
Autres éléments du résultat global attribuables aux propriétaires de la Société (nets d'impôt)		**(4 577)**	**(1 375)**
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la Société		**(16 745)**	**(25 588)**

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE
AU 30 JUIN 2017 ET AU 31 DECEMBRE 2016
EN MILLIERS D'EUROS

ACTIFS	Notes	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
Actifs non courants			
Goodwill		25 444	27 546
Immobilisations incorporelles	7	71 646	77 654
Immobilisations corporelles		183	204
Actifs financiers non courants	8	13 102	12 652
Total actifs non courants		**110 375**	**118 056**
Actifs courants			
Clients		69	104
Subventions publiques à recevoir	9	687	396
Autres actifs courants	10	581	1 164
Charges constatées d'avance		919	168
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	20 443	28 859
Total actifs courants		**22 699**	**30 692**
TOTAL DES ACTIFS		**133 074**	**148 748**
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital social	12	25 670	25 005
Prime d'émission	12	490 222	483 745
Réserve de conversion		7 263	11 868
Actions propres	12	-	(478)
Résultats non distribués		(425 828)	(415 591)
Total capitaux propres		**97 327**	**104 549**
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants		17	30
Passifs financiers non courants liés aux regroupements d'entreprises	4.1	704	923
Passifs d'impôts différés	14	27 164	29 409
Provisions non courantes	15	441	456
Total passifs non courants		**28 326**	**30 819**
Passifs courants			
Passifs financiers courants		36	32
Passifs financiers courants liés aux regroupements d'entreprises	4.1	-	5 234
Dettes fournisseurs		2 063	1 338
Produits différés	16	3 615	4 275
Provisions courantes	15	40	40
Autres passifs courants		1 667	2 462
Total passifs courants		**7 421**	**13 380**
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		**133 074**	**148 748**

NICOX SA
ETAT CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE
POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016
EN MILLIERS D'EUROS

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2017	2016
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net		**(12 168)**	**(24 213)**
Résultat net des activités abandonnées		-	**(11 307)**
Résultat net des activités poursuivies		**(12 168)**	**(12 906)**
Rapprochement du résultat net et de la trésorerie			
Amortissement et dépréciation		75	1 053
Charges liées aux paiements en actions	13	1 747	1 533
Provisions	15	13	251
Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles	4.1	1 688	995
Cession ou mise au rebut d'actifs incorporels	7	74	-
Variation de change sans impact monétaire	6.5	1 203	-
Capitalisation des intérêts	6.5	(597)	-
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		**(7 965)**	**(9 074)**
(Augmentation) / Diminution des créances clients et autres actifs courants		17	(252)
(Augmentation) / Diminution des subventions publiques à recevoir	9	(291)	(86)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et autres passifs courants		(730)	(673)
Variation du besoin en fonds de roulement		**(1 004)**	**(1 011)**
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles des activités poursuivies		**(8 969)**	**(10 085)**
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles des activités abandonnées		-	(5 789)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		**(8 969)**	**(15 874)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	7.2	(1)	(41)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(48)	-
Cession d'actifs financiers		-	532
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement des activités poursuivies		**(49)**	**491**
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement des activités abandonnées		-	31
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		**(49)**	**552**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Cession d'actions propres	12	634	102
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement des activités poursuivies		**634**	**102**
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement des activités abandonnées		-	(53)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		**634**	**49**
Augmentation / (Diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		**(8 384)**	**(15 303)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		**28 859**	**29 070**
Impact net des variations de taux de change		(32)	(5)
Trésorerie liée aux activités abandonnées		-	1 425
Trésorerie liée aux activités poursuivies	11	20 443	12 342
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		**20 443**	**13 767**

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016
EN MILLIERS D'EUROS, A L'EXCEPTION DES DONNEES EN NOMBRE D'ACTIONS

	Capital social							
	Actions ordinaires	**Montant**	**Prime d'émission**	**Actions propres**	**Réserve de conversion**	**Résultats non distribués**	**Capital attribuable aux propriétaires de la Société**	**Total des capitaux propres**
Au 1er janvier 2016	**22 869 670**	**22 869**	**469 119**	**(458)**	**10 049**	**(400 249)**	**101 332**	**101 332**
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	(24 213)	(24 213)	(24 213)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(1 361)	(14)	(1 375)	(1 375)
Résultat global de la période	**-**	**-**	**-**	**-**	**(1 361)**	**(24 227)**	**(25 588)**	**(25 588)**
Actions propres	-	-	-	102	-	97	200	200
Émission d'actions ordinaires	29 340	29	(29)	-	-	-	-	-
Rémunération en actions	-	-	-	-	-	2 680	2 680	2 680
Au 30 juin 2016	**22 899 010**	**22 899**	**469 089**	**(355)**	**8 688**	**(421 698)**	**78 622**	**78 622**
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	5 178	5 178	5 178
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	3 180	69	3 248	3 248
Résultat global de la période	**-**	**-**	**-**	**-**	**11 868**	**5 247**	**8 426**	**8 426**
Actions propres	-	-	-	(122)	-	(194)	(317)	(317)
Emission d'actions ordinaires	2 105 533	2 106	14 656	-	-	-	16 761	16 761
Rémunération en actions	-	-	-	-	-	1 055	1 055	1 055
Au 31 décembre 2016	**25 004 543**	**25 005**	**483 745**	**(478)**	**11 868**	**(415 591)**	**104 549**	**104 549**
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	(12 168)	(12 168)	(12 168)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(4 605)	28	(4 577)	(4 577)
Résultat global de la période	**-**	**-**	**-**	**-**	**(4 605)**	**(12 140)**	**(16 745)**	**(16 745)**
Actions propres	-	-	-	478	-	156	634	634
Émission d'actions ordinaires	597 897	598	6 544	-	-	-	7 142	7 142
Livraison d'actions gratuites	66 898	67	(67)	-	-	-	-	-
Rémunération en actions	-	-	-	-	-	1 747	1 747	1 747
Au 30 juin 2017	**25 669 338**	**25 670**	**490 222**	**-**	**7 263**	**(425 828)**	**97 327**	**97 327**

1. *ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS*

Nicox SA (la « Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé au 2405, route des Dolines, 06560 Valbonne. Ces états financiers consolidés condensés concernent la Société et ses filiales (collectivement le « Groupe »).

Le Groupe est une société internationale spécialisée en ophtalmologie. Il développe un portefeuille diversifié de produits ophtalmiques visant à améliorer la vue des patients, grâce à ses compétences scientifiques, et à l'aide de ses partenariats. Certains produits du portefeuille du Groupe sont déjà à un stade de développement avancé.

2. *PERIMETRE DE CONSOLIDATION*

Le 9 août 2016, le Groupe a vendu l'intégralité de son secteur opérationnel « Activités commerciales » à VISUfarma Spa, filiale de Iris TopCo Limited (détenue majoritairement par le fonds d'investissement GHO Capital), afin de se consacrer aux activités de recherche et développement à la destination du marché américain (ci-après désignée comme « la cession des activités commerciales »).

Le périmètre de consolidation se détaille comme suit :

Filiale consolidée	Date d'entrée dans le périmètre	Date de sortie du périmètre	Siège social	Méthode de consolidation	% intérêt juin 2017	% intérêt décembre 2016
Entités intégrées dans le périmètre de consolidation :						
Nicox SA	1996	-	2405, route des Dolines 06560, Valbonne Sophia Antipolis France	Société mère	-	-
Nicox S.r.l.	1999	-	Via Ariosto 21, Bresso, MI 20091 Italie	Intégration globale	100 %	100 %
Nicox Ophthalmics Inc.	2014	-	470 Atlantic Avenue 4th Floor Boston, MA 02210 États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
Nicox Science Ireland Limited	2014	-	Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
Entités sorties du périmètre de consolidation :						
Nicox Pharma S.A.S.	2012	2016	2405, route des Dolines 06560 Valbonne Sophia Antipolis France	Intégration globale	0 %	0 %
Nicox Farma	2013	2016	Via Ariosto 21, Bresso, MI 20091 Italie	Intégration globale	0 %	0 %
Nicox Pharma Gmbh	2014	2016	Kurfürstendamm 21 10719 Berlin Allemagne	Intégration globale	0 %	0 %
Laboratoires Nicox	2014	2016	81, rue Verdun, 92150 Suresnes France	Intégration globale	0 %	0 %
Laboratorios Nicox	2015	2016	7-9 Paseo de Recoletos 28004 Madrid Espagne	Intégration globale	0 %	0 %

3. PRINCIPES COMPTABLES

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 – *Information financière intermédiaire*. Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2017 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne et au référentiel publié par l'IASB. Les principes comptables appliqués pour le 30 juin 2017 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2016.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2017 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant : *http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm*.

Ces états financiers ne comprennent pas toutes les informations requises pour présenter des états financiers complets selon les IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs du premier semestre 2017 affectant la situation financière et la performance du Groupe depuis la clôture de l'exercice 2016. Ces notes annexes doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Ces états financiers consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 7 septembre 2017. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation, le Groupe estimant actuellement disposer d'une trésorerie suffisante pour maintenir ses activités et assurer ainsi une continuité d'exploitation pendant les douze prochains mois.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

La préparation des états financiers consolidés condensés nécessite, de la part de la direction du Groupe, d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. Les révisions de ces estimations sont comptabilisées de façon prospective. Les informations sur l'utilisation des estimations, des hypothèses et des jugements dans le cadre de l'application des politiques comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants reconnus dans les états financiers consolidés condensés sont indiquées ci-dessous.

4.1. Passifs financiers liés aux regroupements d'entreprises

Dans le cadre de l'acquisition de la société Nicox Ophthalmics Inc (précédemment Aciex Therapeutics Inc.), le Groupe est engagé à payer des compléments de prix potentiels payables en actions Nicox selon les termes suivants (les montants étant présentés en valeur nominale) :

- Approbation par la FDA (*Food and Drug Administration américaine)* de la demande d'homologation pour le produit ZERVIATE après le 1er décembre 2016 et au plus tard avant le 1er décembre 2017 : montant maximum de 10 millions de dollars (bons de catégorie A) :

  Cet engagement a été payé en date du 7 juin 2017, la condition ayant été remplie le 30 mai 2017, date à laquelle le produit a été approuvé par la FDA. Au titre de ce paiement, le Groupe a émis 597 897 actions valorisées à une juste valeur de € 7 142 000. Au 31 décembre 2016, le Groupe a comptabilisé dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste de *Passifs financiers courants liés aux regroupements* une dette financière de € 5 234 000. Une charge complémentaire d'un montant de € 1 908 000 a donc été enregistrée sur la ligne *Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles* de l'état consolidé condensé du résultat net. Cet impact s'explique par la variation du cours de l'action du Groupe, la variation du cours de change euro-dollars depuis le 31 décembre 2016, l'effet temps, et le pourcentage de succès d'enregistrement du produit qui avait été estimé par le Groupe aux fins de la valorisation de la provision.

- Approbation par la FDA américaine de tout autre produit issu de la technologie développée par Nicox Ophthalmics Inc., autre que le produit ZERVIATE, au plus tard le 1er juillet 2021 : montant maximum de 10 millions de dollars (bons de la catégorie B) :

  Cette condition est associée au produit NCX 4251 en cours de développement. Au 31 décembre 2016, le Groupe avait évalué le montant de la provision au titre de cet engagement à un montant de € 923 000. Au 30 juin 2017, la provision a été réévaluée concomitamment à la révision du plan de développement de ce produit, et inclut désormais un pourcentage de risque de ne pas atteindre la condition avant le 30 juin 2021. Ce pourcentage de risque traduit la proximité de la date supposée d'enregistrement du produit et de la date butoir de réalisation de la condition pour le paiement de cette catégorie de complément de prix. Cette révision s'est traduite par un produit complémentaire d'un montant de € 220 000 comptabilisé en *Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles* de l'état consolidé condensé du résultat net.

- Approbation par la FDA américaine de tout autre produit issu de la technologie développée par Nicox Ophthalmics Inc., autre que le produit ZERVIATE, et tout autre produit ayant déjà donné lieu au versement d'un complément de prix de 10 millions de dollars comme décrit ci-dessous : le montant maximum relatif à cette condition s'élève à 10 millions de dollars et la date d'approbation est fixée au plus tard au 1er juillet 2021 (bons de la catégorie C) :

  Cette condition est rattachée au produit NCX 4280, licencié à la société américaine ORA Inc. Elle n'a fait l'objet d'aucune valorisation dans les comptes, le Groupe jugeant improbable la réalisation de la condition avant la date butoir du 1er juillet 2021.

Au 30 juin 2017, les engagements hors bilan au titre des compléments de prix payables en actions aux anciens actionnaires de Aciex (désormais Nicox Ophthalmics Inc.) se présentent comme suit :

	Total des engagements		**Provision reconnue au bilan**	**Engagement hors bilan à moins d'un an**	**Engagement hors bilan de un à cinq ans**
	En K USD	**En K EUR**	**En K EUR**	**En K EUR**	**En K EUR**
Bons catégorie B	10 000	8 763	704	-	8 059
Bons catégorie C *	10 000	8 763	-	-	8 763
Total	**20 000**	**17 526**	**704**	**-**	**16 822**

* *Le Groupe considère comme improbable la réalisation de la condition pour le paiement de cette tranche.*

4.2. Juste valeur des instruments financiers

Au 30 juin 2017, les instruments financiers détenus par la société se composent de :

- Une participation minoritaire de 13,5% du Groupe dans la société Iris TopCo a été classée comme « Actif financier disponible à la vente » et comptabilisée dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste d'*Actifs financiers non courants* (voir note 8). Cette participation résulte de la rémunération de la cession des activités commerciales de Nicox en 2016.
- Un prêt vis-à-vis de la société Iris TopCo sous forme d'obligations de € 13 065 000 intérêts inclus. Ce prêt a été classé comme « Prêt et créance » et comptabilisé dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste d'*Actifs financiers non courants* (voir note 8).
- Un compte à terme de € 7 007 000 a été classé comme « Placement détenu jusqu'à l'échéance » et comptabilisé dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste de *Trésorerie et équivalents de trésorerie* (voir note 11).
- Des compléments de prix à verser attribuables à l'acquisition de la société Nicox Ophthalmics Inc ont été classés comme « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et comptabilisés dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste de *Passifs financiers liés aux regroupements d'entreprises* (voir note 4.1).

En application d'IFRS 13 et IFRS 7, les évaluations à la juste valeur de ces instruments financiers doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- § niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ;
- § niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de technique de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- § niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Nature de l'instrument financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur
Actif financier disponible à la vente (titres de participation)	Juste valeur	3
Prêt et créance (obligations)	Coût amorti	n/a
Comptes à terme à taux et capitaux garantis	Coût amorti	n/a
Passif lié à des regroupements d'entreprises (compléments de prix)	Juste valeur	3

4.3. Engagements divers dans le cadre de l'accord avec VISUfarma

Dans le contexte de « la cession des activités commerciales », le Groupe a contractualisé un certain nombre d'engagements, notamment de dépenses futures, de frais à reverser ou de produits à recevoir en fonction de la survenance d'événements futurs. À la connaissance du Groupe, il n'y a pas eu de nouveaux engagements hors bilan significatifs sur la période. Se référer à la note 20 événements post-clôture pour plus d'informations.

4.4. Tests de dépréciation

Dans le contexte de discussions concernant la Licence des droits de ZERVIATE aux Etats-Unis, le Groupe a revu la valeur de son actif reconnu sur la ligne *« Immobilisations incorporelles »* de l'état de la situation financière initialement pour USD 48 700 000 soit EUR 42 674 000 sur la base du cours de change EUR/USD au 30 juin 2017 sans reconnaître de dépréciation.

4.5. Objectifs société

Les objectifs du Groupe (non divulgués) sont fixés chaque année par le Conseil d'administration. La réalisation de ces objectifs est un des critères à partir duquel est calculée une partie de la rémunération variable de certains salariés. Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'instruments de rémunération sous la forme de paiements en actions (options de souscription d'actions et actions gratuites). L'attribution définitive de ces paiements en actions est soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur d'au moins 70%, des objectifs annuels du Groupe tels que fixés par le Conseil d'administration pour l'année civile concernée. Dans le cas où ces conditions de performance ne seraient pas atteintes, la moitié des droits attribués au titre de 2017 (soit 50 % + 1 option) seront définitivement annulés, l'autre moitié des droits restants en vigueur pour ce qui est des options de souscription d'actions et des actions gratuites. Au 30 juin 2017, le Groupe a estimé que les objectifs 2017 devraient être atteints à hauteur de 90%.

Les administrateurs du Groupe bénéficient également d'instruments de rémunération sous la forme de bons de souscription d'actions, soumis à des objectifs spécifiques non divulgués. Au cours du 1er semestre 2017, une attribution reposant sur un objectif unique a été effectuée au profit d'administrateurs du Groupe. Au 30 juin 2017, le Groupe a estimé à 90% les chances d'atteinte de cet objectif en 2017.

5 PRINCIPAUX ELEMENTS RELATIFS AUX ACTIVITES ABANDONNEES EN 2016

Dans le cadre de la cession des activités commerciales, le Groupe a appliqué IFRS 5 au 30 juin 2016. Le résultat des activités abandonnées en 2016 se présente comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016
	En milliers d'euros	
Produits	-	7 646
Charges	-	(13 628)
Résultat des activités opérationnelles avant impôt	**-**	**(5 983)**
Charge d'impôt sur le résultat	-	(103)
Résultat des activités opérationnelles après impôt	**-**	**(6 086)**
Résultat global de cession des activités abandonnées	-	(5 221)
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	**-**	**(11 307)**

6 *PRODUITS ET CHARGES*

6.1 *Frais de recherche et développement*

Au 30 juin 2017, les frais de recherche et de développement se chiffrent à € 5 091 000, contre € 6 544 000 au 30 juin 2016. Au 30 juin 2016, les frais de développement incluaient les frais de dépôt du dossier de demande de mise sur le marché NDA (*New Drug Application*), déposé auprès de la FDA américaine au mois d'avril 2016 pour le ZERVIATE, ainsi que des frais d'études complémentaires engagés en vue de répondre aux éventuelles questions de la FDA dans le cadre de la revue de ce dossier. Ces éléments justifient des frais particulièrement élevés au 1er semestre 2016.

6.2 *Frais administratifs*

Les frais administratifs s'élèvent à € 5 078 000 au 30 juin 2017 contre € 4 376 000 au 30 juin 2016. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de développement d'affaires (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence).

6.3 *Autres produits*

Les autres produits s'élèvent à € 344 000 au 30 juin 2017 contre € 284 000 au 30 juin 2016 et concernent principalement le crédit d'impôt recherche et les gains latents sur les opérations en devises.

6.4 *Autres charges*

Les autres charges s'élèvent à € 75 000 au 30 juin 2017 contre € 981 000 au 30 juin 2016. En 2017, les autres charges sont principalement composées de frais de restructuration et de pertes de change sur virements en devises étrangères. En 2016, ce poste concernait principalement des frais relatifs à un accord transactionnel avec un salarié, ainsi qu'un complément de forfait social suite à un contrôle URSSAF portant sur les années 2013 à 2015.

6.5 *Résultat financier*

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016
	En milliers d'euros	
Gain de change	-	19
Autres produits financiers [(1)]	604	35
Total des produits financiers	**604**	**54**
Perte de change [(2)]	(1 150)	(84)

Autres frais financiers	(14)	(156)
Total des charges financières	**(1 164)**	**(241)**
Résultat financier	**(560)**	**(186)**

(1) Principalement composé de revenus des actifs financiers hors équivalents de trésorerie pour un montant de € 597 000 correspondant aux intérêts sur le prêt sous forme d'obligations reçue de la société VISUfarma dans le cadre de la cession des activités commerciales.

(2) Dont € 1 149 000 de perte de change latente enregistrée sur le compte courant avec la filiale Nicox Ophthalmics Inc.

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

7.1 Décomposition par nature

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	En milliers d'euros	
Brevets, droits licences	73 624	79 608
Logiciels	415	419
Activités de recherche et développement acquises séparément	50	50
Valeur brute	**74 088**	**80 077**
Brevets, droits licences	(2 088)	(2 088)
Logiciels	(324)	(310)
Immobilisations en cours	(30)	(25)
Amortissement cumulé	**(2 442)**	**(2 423)**
Valeur nette des immobilisations incorporelles	**71 646**	**77 654**

7.2 Variation de l'exercice

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
		En milliers d'euros	
Valeur au 31 décembre 2016	**80 077**	**(2 423)**	**77 654**
Acquisitions	1	(19)	(18)
Cessions ou mises au rebut	(74)	-	(74)
Effet de la variation des taux de change	(5 916)	-	(5 916)
Valeur au 30 juin 2017	**74 088**	**(2 442)**	**71 646**

8 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	En milliers d'euros	
Dépôts et garanties	37	184
Titres de participation et prêt	13 065	12 468
Total des actifs financiers non courants	**13 102**	**12 652**

9 SUBVENTIONS PUBLIQUES À RECEVOIR

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	En milliers d'euros	

Crédit d'impôt recherche au début de la période	396	727
Subventions publiques comptabilisées au cours de la période	291	396
Remboursements reçus au cours de la période *	-	(727)
Crédit d'impôt recherche à la fin de la période	**687**	**396**

* *L'administration procède actuellement à des contrôles de pièces au titre de CIR 2016, le remboursement est attendu au cours du deuxième semestre 2017.*

10 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants correspondent principalement aux crédits de TVA et aux avances versées aux fournisseurs.

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	En milliers d'euros	
Créances fiscales	355	456
Autres créances	226	708
Total des autres actifs courants	**581**	**1 164**

11 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	En milliers d'euros	
Comptes de dépôt	1 842	827
Equivalents de trésorerie	18 601	28 032
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**20 443**	**28 859**

12 CAPITAL EMIS

Au 30 juin 2017, le capital social du Groupe est composé de 25 669 338 actions ordinaires de valeur nominale de € 1, entièrement libérées.

Nature des transactions	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	En milliers d'euros			En euros
Au 1er janvier 2016	**22 870**	**469 119**	**22 869 670**	**1**
Emission d'actions ordinaires	2 135	14 626	2 134 874	1
Au 31 décembre 2016	**25 005**	**483 745**	**25 004 543**	**1**
Livraison d'actions gratuites	67	(67)	66 898	1
Emission d'actions ordinaires	598	6 544	597 897	1
Au 30 juin 2017	**25 670**	**490 222**	**25 669 338**	**1**

Les 60 987 actions propres détenues au 31 décembre 2016 ont toutes été vendues au cours du 1er semestre 2017 pour un montant de € 634 000, générant un produit de cession de € 156 000 reconnu en capitaux propres.

13 PAIEMENT EN ACTIONS

L'impact de la valorisation des paiements en actions sur le résultat du Groupe se présente comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016
	En milliers d'euros	
Options d'achats d'actions	(42)	(350)
Bons de souscription d'actions	(618)	(117)
Actions gratuites	(1 087)	(2 213)
Impact total sur le résultat net de la période	**(1 747)**	**(2 680)**

13.1 Options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours du 1er semestre 2017, il n'y a eu aucun mouvement dans le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions. Le nombre d'options en circulation au 30 juin 2017 s'élève à 968 200, donnant lieu à l'émission de 193 640 actions potentielles.

13.2 Bons de souscription d'actions

Les variations survenues au cours de la période sont décrites comme suit :

	Droits	Nombre d'actions à émettre
Bons de souscription en circulation au 31 décembre 2016	**440 000**	**88 000**
Attribués au cours de la période	144 000	144 000
Bons de souscription en circulation au 30 juin 2017	**584 000**	**232 000**

13.3 Actions gratuites

Les variations survenues au cours de la période sont décrites comme suit :

	Droits	Nombre d'actions à émettre
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2016	**3 587 400**	**717 480**
Attribuées au cours de la période	102 600	102 600
Annulées au cours de la période *	(36 400)	(12 400)
Livrées au cours de la période	(334 490)	(66 898)
Actions gratuites en circulation au 30 juin 2017	**3 319 110**	**740 782**

* *Dont 30 000 actions gratuites attribuées avant le regroupement d'actions du 3 décembre 2015 entrainant l'annulation de 6 000 actions à émettre, et 6 400 actions gratuites attribuées après le regroupement d'actions entrainant l'annulation de 6 400 actions à émettre.*

14 IMPOTS

L'impôt sur le résultat de la période n'est pas significatif.

Au 30 juin 2017, les passifs d'impôts différés s'élevaient à € 27 164 000 contre € 29 409 000 au 31 décembre 2016, la variation étant due à l'effet change. Ces derniers correspondent aux impôts différés calculés sur la base des ajustements de valeur réalisés dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Nicox Ophthalmics Inc. Aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu dans l'état consolidé condensé de la

situation financière au 30 juin 2017 ni au 31 décembre 2016, du fait de l'absence de visibilité sur le recouvrement des actifs.

15 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Au 1er janvier 2016	Dotation	Profits et pertes actuariels	Montant utilisé au cours de l'exercice	Variation de périmètre résultant des activités abandonnées	Au 31 décembre 2016
	En milliers d'euros					
Engagements de retraite	492	90	(55)	-	(70)	456
Autres provisions	125	40	-	(67)	(58)	40
Total des provisions	**617**	**130**	**(55)**	**(67)**	**(128)**	**496**
Dont provisions non courantes	617	90	(55)	(67)	(128)	456
Dont provisions courantes	-	40	-	-	-	40

	Au 1er janvier 2017	Dotation	Profits et pertes actuariels	Reprise au cours de l'exercice	Variation de périmètre résultant des activités abandonnées	Au 30 juin 2017
	En milliers d'euros					
Engagements de retraite	456	46	(28)	(33)	-	441
Autres provisions	40	-	-	-	-	40
Total des provisions	**496**	**46**	**(28)**	**(33)**	**-**	**481**
Dont provisions non courantes	456	46	(28)	(33)	-	441
Dont provisions courantes	40	-	-	-	-	40

16 PRODUITS DIFFERES

Les *Produits différés* s'élèvent à € 3 615 000 au 30 juin 2017 (€ 4 275 000 au 31 décembre 2016) et correspondent exclusivement aux produits versés par VISUfarma au Groupe à l'occasion de la cession des activités commerciales. Ils concernent principalement les charges futures de développement des produits Azasite et NCX4240, développements opérés par le Groupe pour le compte de VISUfarma. Ces produits constatés d'avance sont également destinés à couvrir pour partie les coûts relatifs à des prestations de supports administratifs fournies par le Groupe à VISUfarma.

17 PASSIFS EVENTUELS, ENGAGEMENTS ET LITIGES

Le 23 novembre 2016, Teva Pharmaceutical Industries Ltd a formé opposition à l'encontre du brevet européen du latanoprostene bunod, et sollicite la révocation du brevet dans sa totalité en alléguant son défaut de nouveauté et d'activité inventive.

Le Groupe a déposé une réponse le 18 mai 2017 dans laquelle il conteste cette allégation. La division opposition de l'office doit prendre une décision préliminaire et fixer une date d'audience dans les prochains mois. Le Groupe considère que le risque d'invalidité du brevet est faible et, par conséquent, n'a enregistré aucune provision à ce titre.

18 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En plus des engagements hors bilan présentés à la note 4.1 relatifs au paiement des compléments de prix, deux nouveaux engagements hors bilan significatifs sont survenus au cours du 1er semestre 2017 qui totalisent € 2 799 000, échéants à moins d'un an. Il s'agit de frais de recherche & développement à encourir pour les produits NCX 470 et ZERVIATE.

19 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (7 personnes au 30 juin 2017 et 5 personnes au 30 juin 2016), et les membres du comité de direction (5 personnes au 30 juin 2017 et 6 personnes au 30 juin 2016) se répartit comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	**2016**
	En milliers d'euros	
Avantages à court terme	873	978
Indemnités de fin de contrat	-	552
Avantages postérieurs à l'emploi	91	121
Autres avantages à long terme	18	(5)
Paiements en actions	1 506	1 239
Total	**2 488**	**2 885**

Les membres du comité de direction et le PDG bénéficient d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre neuf mois et deux ans de salaires en cas de changement de contrôle entraînant la rupture du contrat de travail dans les deux années qui suivent ce changement de contrôle. Le calcul de l'indemnité est basé sur les salaires perçus par les bénéficiaires sur les douze derniers mois précédents la rupture du contrat de travail. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2017, le montant de l'indemnité à verser à l'ensemble du comité de direction et du PDG dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèveraient à € 3 500 000.

En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative du Groupe, les membres du comité de direction et le PDG recevraient également une indemnité contractuelle de licenciement comprise entre six mois et deux ans de salaires sur la base des salaires perçus les douze derniers mois précédents la rupture du contrat de travail. La rupture pour faute grave ou lourde n'ouvre pas droit aux dispositions ci-dessus décrites. Par ailleurs le versement de l'indemnité au PDG est conditionné à la réalisation d'objectifs non divulgués. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2017, le montant de l'indemnité à verser à l'ensemble du comité de direction et du PDG dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèveraient à € 3 231 000.

En raison du caractère conditionnel des engagements ci-dessus décrits le Groupe n'a pas comptabilisé de provision au titre de ces engagements au 30 juin 2017.

Au 30 juin 2017, les options de souscription d'actions, les actions gratuites et les bons de souscription d'actions en circulation attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

Nature des instruments de capitaux propres	**Prix d'exercice en euros**	**Nombre de droits**	**Nombre d'actions à émettre**	**Date d'expiration**
Actions gratuites	-	420 800	420 800	-
Options de souscription d'actions	11,25	97 100	19 420	22/03/18
Options de souscription d'actions	9,35	200 000	40 000	30/01/21
Bons de souscription d'actions	13,30	100 000	20 000	12/09/17

Bons de souscription d'actions	10,95	140 000	28 000	29/10/19
Bons de souscription d'actions	8,65	200 000	40 000	12/10/20
Bons de souscription d'actions	10,88	144 000	144 000	08/06/22

20 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 21 juillet 2016, la FDA (*Food and Drug Administration)* américaine avait adressé à Bausch + Lomb, partenaire du Groupe, une lettre de réponse (*Complete Response Letter*) au sujet du latanoprostène bunod, une solution visant une réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Ce courrier faisait état d'observations concernant une usine de fabrication de Bausch + Lomb à Tampa. Le 27 février 2017, Bausch+Lomb a déclaré avoir resoumis une demande d'autorisation de mise sur le marché aux Etats Unis.

Le 7 août 2017, le Groupe a reçu la réponse de la FDA qui concerne uniquement une inspection de bonnes pratiques de fabrication (CGMP, *Current Good Manufacturing Practice*) de l'usine de Bausch + Lomb à Tampa. La lettre de la FDA ne fait état d'aucun commentaire quant à l'efficacité ou à la sécurité de la solution ophtalmique de latanoprostène bunod, et aucune étude clinique supplémentaire n'est requise pour l'autorisation de mise sur le marché.

Le 18 août 2017 le Groupe a annoncé que son partenaire Bausch+Lomb avait déposé un mémoire relatif à la lettre de réponse de la FDA pour la solution ophtalmique de latanoprostène bunod.

Suite à l'enregistrement du produit ZERVIATE, pour le traitement du prurit oculaire associé à la conjonctivite allergique, auprès de la FDA le 30 mai 2017, le Groupe est actuellement en discussions afin de licencier les droits de ce produit sur le marché nord-américain.

Le 15 août 2017 le Groupe a annoncé avoir réalisé une augmentation de capital par l'émission de 3 500 000 actions nouvelles ordinaires au profit de sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droits français ou étrangers. Le produit brut de l'émission s'élève à 26,25 millions d'euros.

Suite à la révision de son plan de développement en Août 2017 , le Groupe prévoit de soumettre les dossiers d'Investigational New Drug (IND) pour NCX 470 pour la réduction de la pression intraoculaire et NCX 4251 pour la blépharite au cours du 1er semestre 2018.

Le 6 septembre 2017 : Nicox et VISUfarma ont amendé certaines dispositions de l'accord relatif au transfert des opérations commerciales européennes et internationales de Nicox à VISUfarma réalisé en août 2016. Selon les termes de l'accord amendé, VISUfarma et Nicox sont convenus de modifier les conditions relatives au paiement d'étape potentiel de 5 millions d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt. En vertu de cet amendement, Nicox recevra un montant additionnel de 1,65 million d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt, portant ainsi le total du prix à €22.65 million, €21 million à l'origine. Désormais, Nicox pourrait recevoir un paiement d'étape pouvant atteindre 3,35 millions d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt si certains objectifs commerciaux sont atteints par VISUfarma. Nicox et VISUfarma sont également convenus que Nicox ne sera plus responsable de la réalisation du développement et de l'approbation réglementaire de NCX 4240 en Europe. Aucun paiement n'est dû et ne sera dû dans le futur au bénéfice d'aucune des parties suite à ce changement. Nicox conserve les droits de développement du NCX 4240 aux États-Unis et au Japon. Enfin, Nicox fera un paiement unique en numéraire de 479 000 euros à VISUfarma.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2017

ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DU RESULTAT NET POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016…….……..……..……..…….…….3
ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016 ……..……4
ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2017 ET AU 31 DECEMBRE 2016 ……..…….....5
ETAT CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016 ……..……6
ÉTAT CONSOLIDE CONDENSE DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2017 ET 2016……..7
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES ….…..…...…..…..……..8

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2017	2016
Chiffre d'affaires		-	9
Frais commerciaux		-	(97)
Frais de recherche et développement	6.1	(5 091)	(6 544)
Frais administratifs	6.2	(5 078)	(4 376)
Autres produits	6.3	344	284
Autres charges	6.4	(75)	(981)
Résultat opérationnel avant Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles		**(9 900)**	**(11 706)**
Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles	4.1	(1 688)	(995)
Résultat opérationnel		**(11 588)**	**(12 702)**
Produits financiers	6.5	604	54
Charges financières	6.5	(1 164)	(241)
Résultat financier net	6.5	**(560)**	**(186)**
Résultat avant impôt des activités poursuivies		**(12 148)**	**(12 888)**
Charge d'impôt	14	(20)	(18)
Résultat après impôt des activités poursuivies		**(12 168)**	**(12 906)**
Résultat des activités abandonnées (net d'impôt)	5	-	(11 307)
Résultat net de la période		**(12 168)**	**(24 213)**
Résultat net attribuable aux propriétaires de la Société		(12 168)	(24 213)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		25 155 536	22 894 120
Résultat par action		**(0,48)**	**(1,06)**
Résultat de base/dilué par action des activités poursuivies (en euros)		(0,48)	(0,56)
Résultat de base/dilué par action des activités abandonnées (en euros)		-	(0,49)

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2017	2016
Résultat net de la période attribuable aux propriétaires de la Société		**(12 168)**	**(24 213)**
Activités à l'étranger – écart de conversion		(4 605)	(1 361)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt)		**(4 605)**	**(1 361)**
Gains / (Pertes) actuariels	15	28	(14)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt)		**28**	**(14)**
Autres éléments du résultat global attribuables aux propriétaires de la Société (nets d'impôt)		**(4 577)**	**(1 375)**
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la Société		**(16 745)**	**(25 588)**

ACTIFS	Notes	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
Actifs non courants			
Goodwill		25 444	27 546
Immobilisations incorporelles	7	71 646	77 654
Immobilisations corporelles		183	204
Actifs financiers non courants	8	13 102	12 652
Total actifs non courants		**110 375**	**118 056**
Actifs courants			
Clients		69	104
Subventions publiques à recevoir	9	687	396
Autres actifs courants	10	581	1 164
Charges constatées d'avance		919	168
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	20 443	28 859
Total actifs courants		**22 699**	**30 692**
TOTAL DES ACTIFS		**133 074**	**148 748**

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital social	12	25 670	25 005
Prime d'émission	12	490 222	483 745
Réserve de conversion		7 263	11 868
Actions propres	12	-	(478)
Résultats non distribués		(425 828)	(415 591)
Total capitaux propres		**97 327**	**104 549**
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants		17	30
Passifs financiers non courants liés aux regroupements d'entreprises	4.1	704	923
Passifs d'impôts différés	14	27 164	29 409
Provisions non courantes	15	441	456
Total passifs non courants		**28 326**	**30 819**
Passifs courants			
Passifs financiers courants		36	32
Passifs financiers courants liés aux regroupements d'entreprises	4.1	-	5 234
Dettes fournisseurs		2 063	1 338
Produits différés	16	3 615	4 275
Provisions courantes	15	40	40
Autres passifs courants		1 667	2 462
Total passifs courants		**7 421**	**13 380**
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		**133 074**	**148 748**

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2017	2016
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net		**(12 168)**	**(24 213)**
Résultat net des activités abandonnées		-	**(11 307)**
Résultat net des activités poursuivies		**(12 168)**	**(12 906)**
Rapprochement du résultat net et de la trésorerie			
Amortissement et dépréciation		75	1 053
Charges liées aux paiements en actions	13	1 747	1 533
Provisions	15	13	251
Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles	4.1	1 688	995
Cession ou mise au rebut d'actifs incorporels	7	74	-
Variation de change sans impact monétaire	6.5	1 203	-
Capitalisation des intérêts	6.5	(597)	-
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		**(7 965)**	**(9 074)**
(Augmentation) / Diminution des créances clients et autres actifs courants		17	(252)
(Augmentation) / Diminution des subventions publiques à recevoir	9	(291)	(86)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et autres passifs courants		(730)	(673)
Variation du besoin en fonds de roulement		**(1 004)**	**(1 011)**
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles des activités poursuivies		**(8 969)**	**(10 085)**
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles des activités abandonnées		-	(5 789)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		**(8 969)**	**(15 874)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	7.2	(1)	(41)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(48)	-
Cession d'actifs financiers		-	532
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement des activités poursuivies		**(49)**	**491**
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement des activités abandonnées		-	31
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		**(49)**	**552**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Cession d'actions propres	12	634	102
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement des activités poursuivies		**634**	**102**
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement des activités abandonnées		-	(53)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		**634**	**49**
Augmentation / (Diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		**(8 384)**	**(15 303)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		**28 859**	**29 070**
Impact net des variations de taux de change		(32)	(5)
Trésorerie liée aux activités abandonnées		-	1 425
Trésorerie liée aux activités poursuivies	11	20 443	12 342
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		**20 443**	**13 767**

	Capital social							
	Actions ordinaires	**Montant**	**Prime d'émission**	**Actions propres**	**Réserve de conversion**	**Résultats non distribués**	**Capital attribuable aux propriétaires de la Société**	**Total des capitaux propres**
Au 1er janvier 2016	**22 869 670**	**22 869**	**469 119**	**(458)**	**10 049**	**(400 249)**	**101 332**	**101 332**
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	(24 213)	(24 213)	(24 213)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(1 361)	(14)	(1 375)	(1 375)
Résultat global de la période	**-**	**-**	**-**	**-**	**(1 361)**	**(24 227)**	**(25 588)**	**(25 588)**
Actions propres	-	-	-	102	-	97	200	200
Émission d'actions ordinaires	29 340	29	(29)	-	-	-	-	-
Rémunération en actions	-	-	-	-	-	2 680	2 680	2 680
Au 30 juin 2016	**22 899 010**	**22 899**	**469 089**	**(355)**	**8 688**	**(421 698)**	**78 622**	**78 622**
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	5 178	5 178	5 178
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	3 180	69	3 248	3 248
Résultat global de la période	**-**	**-**	**-**	**-**	**11 868**	**5 247**	**8 426**	**8 426**
Actions propres	-	-	-	(122)	-	(194)	(317)	(317)
Emission d'actions ordinaires	2 105 533	2 106	14 656	-	-	-	16 761	16 761
Rémunération en actions	-	-	-	-	-	1 055	1 055	1 055
Au 31 décembre 2016	**25 004 543**	**25 005**	**483 745**	**(478)**	**11 868**	**(415 591)**	**104 549**	**104 549**
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	(12 168)	(12 168)	(12 168)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(4 605)	28	(4 577)	(4 577)
Résultat global de la période	**-**	**-**	**-**	**-**	**(4 605)**	**(12 140)**	**(16 745)**	**(16 745)**
Actions propres	-	-	-	478	-	156	634	634
Émission d'actions ordinaires	597 897	598	6 544	-	-	-	7 142	7 142
Livraison d'actions gratuites	66 898	67	(67)	-	-	-	-	-
Rémunération en actions	-	-	-	-	-	1 747	1 747	1 747
Au 30 juin 2017	**25 669 338**	**25 670**	**490 222**	**-**	**7 263**	**(425 828)**	**97 327**	**97 327**

1. *ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS*

Nicox SA (la « Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé au 2405, route des Dolines, 06560 Valbonne. Ces états financiers consolidés condensés concernent la Société et ses filiales (collectivement le « Groupe »).

Le Groupe est une société internationale spécialisée en ophtalmologie. Il développe un portefeuille diversifié de produits ophtalmiques visant à améliorer la vue des patients, grâce à ses compétences scientifiques, et à l'aide de ses partenariats. Certains produits du portefeuille du Groupe sont déjà à un stade de développement avancé.

2. *PERIMETRE DE CONSOLIDATION*

Le 9 août 2016, le Groupe a vendu l'intégralité de son secteur opérationnel « Activités commerciales » à VISUfarma Spa, filiale de Iris TopCo Limited (détenue majoritairement par le fonds d'investissement GHO Capital), afin de se consacrer aux activités de recherche et développement à la destination du marché américain (ci-après désignée comme « la cession des activités commerciales »).

Le périmètre de consolidation se détaille comme suit :

Filiale consolidée	Date d'entrée dans le périmètre	Date de sortie du périmètre	Siège social	Méthode de consolidation	% intérêt juin 2017	% intérêt décembre 2016
Entités intégrées dans le périmètre de consolidation :						
Nicox SA	1996	-	2405, route des Dolines 06560, Valbonne Sophia Antipolis France	Société mère	-	-
Nicox S.r.l.	1999	-	Via Ariosto 21, Bresso, MI 20091 Italie	Intégration globale	100 %	100 %
Nicox Ophthalmics Inc.	2014	-	470 Atlantic Avenue 4th Floor Boston, MA 02210 États-Unis	Intégration globale	100 %	100 %
Nicox Science Ireland Limited	2014	-	Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 Irlande	Intégration globale	100 %	100 %
Entités sorties du périmètre de consolidation :						
Nicox Pharma S.A.S.	2012	2016	2405, route des Dolines 06560 Valbonne Sophia Antipolis France	Intégration globale	0 %	0 %
Nicox Farma	2013	2016	Via Ariosto 21, Bresso, MI 20091 Italie	Intégration globale	0 %	0 %
Nicox Pharma Gmbh	2014	2016	Kurfürstendamm 21 10719 Berlin Allemagne	Intégration globale	0 %	0 %
Laboratoires Nicox	2014	2016	81, rue Verdun, 92150 Suresnes France	Intégration globale	0 %	0 %
Laboratorios Nicox	2015	2016	7-9 Paseo de Recoletos 28004 Madrid Espagne	Intégration globale	0 %	0 %

3. *PRINCIPES COMPTABLES*

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 – *Information financière intermédiaire*. Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2017 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne et au référentiel publié par l'IASB. Les principes comptables appliqués pour le 30 juin 2017 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2016.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2017 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant : *http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm*.

Ces états financiers ne comprennent pas toutes les informations requises pour présenter des états financiers complets selon les IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs du premier semestre 2017 affectant la situation financière et la performance du Groupe depuis la clôture de l'exercice 2016. Ces notes annexes doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Ces états financiers consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 7 septembre 2017. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation, le Groupe estimant actuellement disposer d'une trésorerie suffisante pour maintenir ses activités et assurer ainsi une continuité d'exploitation pendant les douze prochains mois.

4. *ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS*

La préparation des états financiers consolidés condensés nécessite, de la part de la direction du Groupe, d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. Les révisions de ces estimations sont comptabilisées de façon prospective. Les informations sur l'utilisation des estimations, des hypothèses et des jugements dans le cadre de l'application des politiques comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants reconnus dans les états financiers consolidés condensés sont indiquées ci-dessous.

4.1. Passifs financiers liés aux regroupements d'entreprises

Dans le cadre de l'acquisition de la société Nicox Ophthalmics Inc (précédemment Aciex Therapeutics Inc.), le Groupe est engagé à payer des compléments de prix potentiels payables en actions Nicox selon les termes suivants (les montants étant présentés en valeur nominale) :

- Approbation par la FDA (*Food and Drug Administration américaine)* de la demande d'homologation pour le produit ZERVIATE après le 1er décembre 2016 et au plus tard avant le 1er décembre 2017 : montant maximum de 10 millions de dollars (bons de catégorie A) :

  Cet engagement a été payé en date du 7 juin 2017, la condition ayant été remplie le 30 mai 2017, date à laquelle le produit a été approuvé par la FDA. Au titre de ce paiement, le Groupe a émis 597 897 actions valorisées à une juste valeur de € 7 142 000. Au 31 décembre 2016, le Groupe a comptabilisé dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste de *Passifs financiers courants liés aux regroupements* une dette financière de € 5 234 000. Une charge complémentaire d'un montant de € 1 908 000 a donc été enregistrée sur la ligne *Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles* de l'état consolidé condensé du résultat net. Cet impact s'explique par la variation du cours de l'action du Groupe, la variation du cours de change euro-dollars depuis le 31 décembre 2016, l'effet temps, et le pourcentage de succès d'enregistrement du produit qui avait été estimé par le Groupe aux fins de la valorisation de la provision.

- Approbation par la FDA américaine de tout autre produit issu de la technologie développée par Nicox Ophthalmics Inc., autre que le produit ZERVIATE, au plus tard le 1er juillet 2021 : montant maximum de 10 millions de dollars (bons de la catégorie B) :

  Cette condition est associée au produit NCX 4251 en cours de développement. Au 31 décembre 2016, le Groupe avait évalué le montant de la provision au titre de cet engagement à un montant de € 923 000. Au 30 juin 2017, la provision a été réévaluée concomitamment à la révision du plan de développement de ce produit, et inclut désormais un pourcentage de risque de ne pas atteindre la condition avant le 30 juin 2021. Ce pourcentage de risque traduit la proximité de la date supposée d'enregistrement du produit et de la date butoir de réalisation de la condition pour le paiement de cette catégorie de complément de prix. Cette révision s'est traduite par un produit complémentaire d'un montant de € 220 000 comptabilisé en *Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles* de l'état consolidé condensé du résultat net.

- Approbation par la FDA américaine de tout autre produit issu de la technologie développée par Nicox Ophthalmics Inc., autre que le produit ZERVIATE, et tout autre produit ayant déjà donné lieu au versement d'un complément de prix de 10 millions de dollars comme décrit ci-dessous : le montant maximum relatif à cette condition s'élève à 10 millions de dollars et la date d'approbation est fixée au plus tard au 1er juillet 2021 (bons de la catégorie C) :

  Cette condition est rattachée au produit NCX 4280, licencié à la société américaine ORA Inc. Elle n'a fait l'objet d'aucune valorisation dans les comptes, le Groupe jugeant improbable la réalisation de la condition avant la date butoir du 1er juillet 2021.

Au 30 juin 2017, les engagements hors bilan au titre des compléments de prix payables en actions aux anciens actionnaires de Aciex (désormais Nicox Ophthalmics Inc.) se présentent comme suit :

	Total des engagements		**Provision reconnue au bilan**	**Engagement hors bilan à moins d'un an**	**Engagement hors bilan de un à cinq ans**
	En K USD	**En K EUR**	**En K EUR**	**En K EUR**	**En K EUR**
Bons catégorie B	10 000	8 763	704	-	8 059
Bons catégorie C *	10 000	8 763	-	-	8 763
Total	**20 000**	**17 526**	**704**	**-**	**16 822**

* *Le Groupe considère comme improbable la réalisation de la condition pour le paiement de cette tranche.*

4.2. Juste valeur des instruments financiers

Au 30 juin 2017, les instruments financiers détenus par la société se composent de :

- Une participation minoritaire de 13,5% du Groupe dans la société Iris TopCo a été classée comme « Actif financier disponible à la vente » et comptabilisée dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste d'*Actifs financiers non courants* (voir note 8). Cette participation résulte de la rémunération de la cession des activités commerciales de Nicox en 2016.
- Un prêt vis-à-vis de la société Iris TopCo sous forme d'obligations de € 13 065 000 intérêts inclus. Ce prêt a été classé comme « Prêt et créance » et comptabilisé dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste d'*Actifs financiers non courants* (voir note 8).
- Un compte à terme de € 7 007 000 a été classé comme « Placement détenu jusqu'à l'échéance » et comptabilisé dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste de *Trésorerie et équivalents de trésorerie* (voir note 11).
- Des compléments de prix à verser attribuables à l'acquisition de la société Nicox Ophthalmics Inc ont été classés comme « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et comptabilisés dans l'état consolidé condensé de la situation financière au poste de *Passifs financiers liés aux regroupements d'entreprises* (voir note 4.1).

En application d'IFRS 13 et IFRS 7, les évaluations à la juste valeur de ces instruments financiers doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de technique de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Nature de l'instrument financier	**Principe de valorisation**	**Niveau de la juste valeur**
Actif financier disponible à la vente (titres de participation)	Juste valeur	3
Prêt et créance (obligations)	Coût amorti	n/a
Comptes à terme à taux et capitaux garantis	Coût amorti	n/a
Passif lié à des regroupements d'entreprises (compléments de prix)	Juste valeur	3

4.3. Engagements divers dans le cadre de l'accord avec VISUfarma

Dans le contexte de « la cession des activités commerciales », le Groupe a contractualisé un certain nombre d'engagements, notamment de dépenses futures, de frais à reverser ou de produits à recevoir en fonction de la survenance d'événements futurs. À la connaissance du Groupe, il n'y a pas eu de nouveaux engagements hors bilan significatifs sur la période. Se référer à la note 20 événements post-clôture pour plus d'informations.

4.4. Tests de dépréciation

Dans le contexte de discussions concernant la Licence des droits de ZERVIATE aux Etats-Unis, le Groupe a revu la valeur de son actif reconnu sur la ligne *« Immobilisations incorporelles »* de l'état de la situation financière initialement pour USD 48 700 000 soit EUR 42 674 000 sur la base du cours de change EUR/USD au 30 juin 2017 sans reconnaître de dépréciation.

4.5. Objectifs société

Les objectifs du Groupe (non divulgués) sont fixés chaque année par le Conseil d'administration. La réalisation de ces objectifs est un des critères à partir duquel est calculée une partie de la rémunération variable de certains salariés. Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'instruments de rémunération sous la forme de paiements en actions (options de souscription d'actions et actions gratuites). L'attribution définitive de ces paiements en actions est soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur d'au moins 70%, des objectifs annuels du Groupe tels que fixés par le Conseil d'administration pour l'année civile concernée. Dans le cas où ces conditions de performance ne seraient pas atteintes, la moitié des droits attribués au titre de 2017 (soit 50 % + 1 option) seront définitivement annulés, l'autre moitié des droits restants en vigueur pour ce qui est des options de souscription d'actions et des actions gratuites. Au 30 juin 2017, le Groupe a estimé que les objectifs 2017 devraient être atteints à hauteur de 90%.

Les administrateurs du Groupe bénéficient également d'instruments de rémunération sous la forme de bons de souscription d'actions, soumis à des objectifs spécifiques non divulgués. Au cours du 1er semestre 2017, une attribution reposant sur un objectif unique a été effectuée au profit d'administrateurs du Groupe. Au 30 juin 2017, le Groupe a estimé à 90% les chances d'atteinte de cet objectif en 2017.

5 PRINCIPAUX ELEMENTS RELATIFS AUX ACTIVITES ABANDONNEES EN 2016

Dans le cadre de la cession des activités commerciales, le Groupe a appliqué IFRS 5 au 30 juin 2016. Le résultat des activités abandonnées en 2016 se présente comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	**2016**
	En milliers d'euros	
Produits	-	7 646
Charges	-	(13 628)
Résultat des activités opérationnelles avant impôt	**-**	**(5 983)**
Charge d'impôt sur le résultat	-	(103)
Résultat des activités opérationnelles après impôt	**-**	**(6 086)**
Résultat global de cession des activités abandonnées	-	(5 221)
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	**-**	**(11 307)**

6 PRODUITS ET CHARGES

6.1 Frais de recherche et développement

Au 30 juin 2017, les frais de recherche et de développement se chiffrent à € 5 091 000, contre € 6 544 000 au 30 juin 2016. Au 30 juin 2016, les frais de développement incluaient les frais de dépôt du dossier de demande de mise sur le marché NDA (*New Drug Application*), déposé auprès de la FDA américaine au mois d'avril 2016 pour le ZERVIATE, ainsi que des frais d'études complémentaires engagés en vue de répondre aux éventuelles questions de la FDA dans le cadre de la revue de ce dossier. Ces éléments justifient des frais particulièrement élevés au 1er semestre 2016.

6.2 Frais administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à € 5 078 000 au 30 juin 2017 contre € 4 376 000 au 30 juin 2016. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de développement d'affaires (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence).

6.3 Autres produits

Les autres produits s'élèvent à € 344 000 au 30 juin 2017 contre € 284 000 au 30 juin 2016 et concernent principalement le crédit d'impôt recherche et les gains latents sur les opérations en devises.

6.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à € 75 000 au 30 juin 2017 contre € 981 000 au 30 juin 2016. En 2017, les autres charges sont principalement composées de frais de restructuration et de pertes de change sur virements en devises étrangères. En 2016, ce poste concernait principalement des frais relatifs à un accord transactionnel avec un salarié, ainsi qu'un complément de forfait social suite à un contrôle URSSAF portant sur les années 2013 à 2015.

6.5 Résultat financier

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	**2016**
	En milliers d'euros	
Gain de change	-	19
Autres produits financiers [(1)]	604	35
Total des produits financiers	**604**	**54**
Perte de change [(2)]	(1 150)	(84)

Autres frais financiers	(14)	(156)
Total des charges financières	**(1 164)**	**(241)**
Résultat financier	**(560)**	**(186)**

(1) Principalement composé de revenus des actifs financiers hors équivalents de trésorerie pour un montant de € 597 000 correspondant aux intérêts sur le prêt sous forme d'obligations reçue de la société VISUfarma dans le cadre de la cession des activités commerciales.

(2) Dont € 1 149 000 de perte de change latente enregistrée sur le compte courant avec la filiale Nicox Ophthalmics Inc.

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

7.1 Décomposition par nature

	30 juin 2017	**31 décembre 2016**
	En milliers d'euros	
Brevets, droits licences	73 624	79 608
Logiciels	415	419
Activités de recherche et développement acquises séparément	50	50
Valeur brute	**74 088**	**80 077**
Brevets, droits licences	(2 088)	(2 088)
Logiciels	(324)	(310)
Immobilisations en cours	(30)	(25)
Amortissement cumulé	**(2 442)**	**(2 423)**
Valeur nette des immobilisations incorporelles	**71 646**	**77 654**

7.2 Variation de l'exercice

	Valeur brute	**Amortissements et dépréciations**	**Valeur nette**
		En milliers d'euros	
Valeur au 31 décembre 2016	**80 077**	**(2 423)**	**77 654**
Acquisitions	1	(19)	(18)
Cessions ou mises au rebut	(74)	-	(74)
Effet de la variation des taux de change	(5 916)	-	(5 916)
Valeur au 30 juin 2017	**74 088**	**(2 442)**	**71 646**

8 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	30 juin 2017	**31 décembre 2016**
	En milliers d'euros	
Dépôts et garanties	37	184
Titres de participation et prêt	13 065	12 468
Total des actifs financiers non courants	**13 102**	**12 652**

9 SUBVENTIONS PUBLIQUES À RECEVOIR

	30 juin 2017	**31 décembre 2016**
	En milliers d'euros	

Crédit d'impôt recherche au début de la période	396	727
Subventions publiques comptabilisées au cours de la période	291	396
Remboursements reçus au cours de la période *	-	(727)
Crédit d'impôt recherche à la fin de la période	**687**	**396**

* *L'administration procède actuellement à des contrôles de pièces au titre de CIR 2016, le remboursement est attendu au cours du deuxième semestre 2017.*

10 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants correspondent principalement aux crédits de TVA et aux avances versées aux fournisseurs.

	30 juin 2017	**31 décembre 2016**
	En milliers d'euros	
Créances fiscales	355	456
Autres créances	226	708
Total des autres actifs courants	**581**	**1 164**

11 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	30 juin 2017	**31 décembre 2016**
	En milliers d'euros	
Comptes de dépôt	1 842	827
Equivalents de trésorerie	18 601	28 032
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**20 443**	**28 859**

12 CAPITAL EMIS

Au 30 juin 2017, le capital social du Groupe est composé de 25 669 338 actions ordinaires de valeur nominale de € 1, entièrement libérées.

Nature des transactions	**Capital**	**Prime d'émission**	**Nombre d'actions**	**Valeur nominale**
	En milliers d'euros			**En euros**
Au 1er janvier 2016	**22 870**	**469 119**	**22 869 670**	**1**
Emission d'actions ordinaires	2 135	14 626	2 134 874	1
Au 31 décembre 2016	**25 005**	**483 745**	**25 004 543**	**1**
Livraison d'actions gratuites	67	(67)	66 898	1
Emission d'actions ordinaires	598	6 544	597 897	1
Au 30 juin 2017	**25 670**	**490 222**	**25 669 338**	**1**

Les 60 987 actions propres détenues au 31 décembre 2016 ont toutes été vendues au cours du 1er semestre 2017 pour un montant de € 634 000, générant un produit de cession de € 156 000 reconnu en capitaux propres.

13 PAIEMENT EN ACTIONS

L'impact de la valorisation des paiements en actions sur le résultat du Groupe se présente comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	**2016**
	En milliers d'euros	
Options d'achats d'actions	(42)	(350)
Bons de souscription d'actions	(618)	(117)
Actions gratuites	(1 087)	(2 213)
Impact total sur le résultat net de la période	**(1 747)**	**(2 680)**

13.1 Options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours du 1er semestre 2017, il n'y a eu aucun mouvement dans le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions. Le nombre d'options en circulation au 30 juin 2017 s'élève à 968 200, donnant lieu à l'émission de 193 640 actions potentielles.

13.2 Bons de souscription d'actions

Les variations survenues au cours de la période sont décrites comme suit :

	Droits	**Nombre d'actions à émettre**
Bons de souscription en circulation au 31 décembre 2016	**440 000**	**88 000**
Attribués au cours de la période	144 000	144 000
Bons de souscription en circulation au 30 juin 2017	**584 000**	**232 000**

13.3 Actions gratuites

Les variations survenues au cours de la période sont décrites comme suit :

	Droits	**Nombre d'actions à émettre**
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2016	**3 587 400**	**717 480**
Attribuées au cours de la période	102 600	102 600
Annulées au cours de la période *	(36 400)	(12 400)
Livrées au cours de la période	(334 490)	(66 898)
Actions gratuites en circulation au 30 juin 2017	**3 319 110**	**740 782**

* *Dont 30 000 actions gratuites attribuées avant le regroupement d'actions du 3 décembre 2015 entrainant l'annulation de 6 000 actions à émettre, et 6 400 actions gratuites attribuées après le regroupement d'actions entrainant l'annulation de 6 400 actions à émettre.*

14 IMPOTS

L'impôt sur le résultat de la période n'est pas significatif.

Au 30 juin 2017, les passifs d'impôts différés s'élevaient à € 27 164 000 contre € 29 409 000 au 31 décembre 2016, la variation étant due à l'effet change. Ces derniers correspondent aux impôts différés calculés sur la base des ajustements de valeur réalisés dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Nicox Ophthalmics Inc. Aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu dans l'état consolidé condensé de la

situation financière au 30 juin 2017 ni au 31 décembre 2016, du fait de l'absence de visibilité sur le recouvrement des actifs.

15 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Au 1er janvier 2016	Dotation	Profits et pertes actuariels	Montant utilisé au cours de l'exercice	Variation de périmètre résultant des activités abandonnées	Au 31 décembre 2016
			En milliers d'euros			
Engagements de retraite	492	90	(55)	-	(70)	456
Autres provisions	125	40	-	(67)	(58)	40
Total des provisions	**617**	**130**	**(55)**	**(67)**	**(128)**	**496**
Dont provisions non courantes	617	90	(55)	(67)	(128)	456
Dont provisions courantes	-	40	-	-	-	40

	Au 1er janvier 2017	Dotation	Profits et pertes actuariels	Reprise au cours de l'exercice	Variation de périmètre résultant des activités abandonnées	Au 30 juin 2017
			En milliers d'euros			
Engagements de retraite	456	46	(28)	(33)	-	441
Autres provisions	40	-	-	-	-	40
Total des provisions	**496**	**46**	**(28)**	**(33)**	**-**	**481**
Dont provisions non courantes	456	46	(28)	(33)	-	441
Dont provisions courantes	40	-	-	-	-	40

16 PRODUITS DIFFERES

Les *Produits différés* s'élèvent à € 3 615 000 au 30 juin 2017 (€ 4 275 000 au 31 décembre 2016) et correspondent exclusivement aux produits versés par VISUfarma au Groupe à l'occasion de la cession des activités commerciales. Ils concernent principalement les charges futures de développement des produits Azasite et NCX4240, développements opérés par le Groupe pour le compte de VISUfarma. Ces produits constatés d'avance sont également destinés à couvrir pour partie les coûts relatifs à des prestations de supports administratifs fournies par le Groupe à VISUfarma.

17 PASSIFS EVENTUELS, ENGAGEMENTS ET LITIGES

Le 23 novembre 2016, Teva Pharmaceutical Industries Ltd a formé opposition à l'encontre du brevet européen du latanoprostene bunod, et sollicite la révocation du brevet dans sa totalité en alléguant son défaut de nouveauté et d'activité inventive.

Le Groupe a déposé une réponse le 18 mai 2017 dans laquelle il conteste cette allégation. La division opposition de l'office doit prendre une décision préliminaire et fixer une date d'audience dans les prochains mois. Le Groupe considère que le risque d'invalidité du brevet est faible et, par conséquent, n'a enregistré aucune provision à ce titre.

18 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En plus des engagements hors bilan présentés à la note 4.1 relatifs au paiement des compléments de prix, deux nouveaux engagements hors bilan significatifs sont survenus au cours du 1er semestre 2017 qui totalisent € 2 799 000, échéants à moins d'un an. Il s'agit de frais de recherche & développement à encourir pour les produits NCX 470 et ZERVIATE.

19 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (7 personnes au 30 juin 2017 et 5 personnes au 30 juin 2016), et les membres du comité de direction (5 personnes au 30 juin 2017 et 6 personnes au 30 juin 2016) se répartit comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2017	**2016**
	En milliers d'euros	
Avantages à court terme	873	978
Indemnités de fin de contrat	-	552
Avantages postérieurs à l'emploi	91	121
Autres avantages à long terme	18	(5)
Paiements en actions	1 506	1 239
Total	**2 488**	**2 885**

Les membres du comité de direction et le PDG bénéficient d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre neuf mois et deux ans de salaires en cas de changement de contrôle entraînant la rupture du contrat de travail dans les deux années qui suivent ce changement de contrôle. Le calcul de l'indemnité est basé sur les salaires perçus par les bénéficiaires sur les douze derniers mois précédents la rupture du contrat de travail. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2017, le montant de l'indemnité à verser à l'ensemble du comité de direction et du PDG dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèveraient à € 3 500 000.

En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative du Groupe, les membres du comité de direction et le PDG recevraient également une indemnité contractuelle de licenciement comprise entre six mois et deux ans de salaires sur la base des salaires perçus les douze derniers mois précédents la rupture du contrat de travail. La rupture pour faute grave ou lourde n'ouvre pas droit aux dispositions ci-dessus décrites. Par ailleurs le versement de l'indemnité au PDG est conditionné à la réalisation d'objectifs non divulgués. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2017, le montant de l'indemnité à verser à l'ensemble du comité de direction et du PDG dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèveraient à € 3 231 000.

En raison du caractère conditionnel des engagements ci-dessus décrits le Groupe n'a pas comptabilisé de provision au titre de ces engagements au 30 juin 2017.

Au 30 juin 2017, les options de souscription d'actions, les actions gratuites et les bons de souscription d'actions en circulation attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

Nature des instruments de capitaux propres	**Prix d'exercice en euros**	**Nombre de droits**	**Nombre d'actions à émettre**	**Date d'expiration**
Actions gratuites	-	420 800	420 800	-
Options de souscription d'actions	11,25	97 100	19 420	22/03/18
Options de souscription d'actions	9,35	200 000	40 000	30/01/21
Bons de souscription d'actions	13,30	100 000	20 000	12/09/17

Bons de souscription d'actions	10,95	140 000	28 000	29/10/19
Bons de souscription d'actions	8,65	200 000	40 000	12/10/20
Bons de souscription d'actions	10,88	144 000	144 000	08/06/22

20 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 21 juillet 2016, la FDA (*Food and Drug Administration)* américaine avait adressé à Bausch + Lomb, partenaire du Groupe, une lettre de réponse (*Complete Response Letter*) au sujet du latanoprostène bunod, une solution visant une réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Ce courrier faisait état d'observations concernant une usine de fabrication de Bausch + Lomb à Tampa. Le 27 février 2017, Bausch+Lomb a déclaré avoir resoumis une demande d'autorisation de mise sur le marché aux Etats Unis.

Le 7 août 2017, le Groupe a reçu la réponse de la FDA qui concerne uniquement une inspection de bonnes pratiques de fabrication (CGMP, *Current Good Manufacturing Practice*) de l'usine de Bausch + Lomb à Tampa. La lettre de la FDA ne fait état d'aucun commentaire quant à l'efficacité ou à la sécurité de la solution ophtalmique de latanoprostène bunod, et aucune étude clinique supplémentaire n'est requise pour l'autorisation de mise sur le marché.

Le 18 août 2017 le Groupe a annoncé que son partenaire Bausch+Lomb avait déposé un mémoire relatif à la lettre de réponse de la FDA pour la solution ophtalmique de latanoprostène bunod.

Suite à l'enregistrement du produit ZERVIATE, pour le traitement du prurit oculaire associé à la conjonctivite allergique, auprès de la FDA le 30 mai 2017, le Groupe est actuellement en discussions afin de licencier les droits de ce produit sur le marché nord-américain.

Le 15 août 2017 le Groupe a annoncé avoir réalisé une augmentation de capital par l'émission de 3 500 000 actions nouvelles ordinaires au profit de sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droits français ou étrangers. Le produit brut de l'émission s'élève à 26,25 millions d'euros.

Suite à la révision de son plan de développement en Août 2017 , le Groupe prévoit de soumettre les dossiers d'Investigational New Drug (IND) pour NCX 470 pour la réduction de la pression intraoculaire et NCX 4251 pour la blépharite au cours du 1er semestre 2018.

Le 6 septembre 2017 : Nicox et VISUfarma ont amendé certaines dispositions de l'accord relatif au transfert des opérations commerciales européennes et internationales de Nicox à VISUfarma réalisé en août 2016. Selon les termes de l'accord amendé, VISUfarma et Nicox sont convenus de modifier les conditions relatives au paiement d'étape potentiel de 5 millions d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt. En vertu de cet amendement, Nicox recevra un montant additionnel de 1,65 million d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt, portant ainsi le total du prix à €22.65 million, €21 million à l'origine. Désormais, Nicox pourrait recevoir un paiement d'étape pouvant atteindre 3,35 millions d'euros sous forme d'actions et d'obligations portant intérêt si certains objectifs commerciaux sont atteints par VISUfarma. Nicox et VISUfarma sont également convenus que Nicox ne sera plus responsable de la réalisation du développement et de l'approbation réglementaire de NCX 4240 en Europe. Aucun paiement n'est dû et ne sera dû dans le futur au bénéfice d'aucune des parties suite à ce changement. Nicox conserve les droits de développement du NCX 4240 aux États-Unis et au Japon. Enfin, Nicox fera un paiement unique en numéraire de 479 000 euros à VISUfarma.